

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Vannes, le 07/01/2022

**Face au contexte épidémique, l’Assurance Maladie du Morbihan demande aux assurés sociaux cas positif de ne pas venir en agence et d’effectuer leurs démarches en ligne sur ameli.fr**

**Précisions sur les nouvelles modalités d’accueil du public**

**Agissons ensemble pour protéger chacun !**

**Les contaminations au variant Omicron explosent et la situation épidémique devient de plus en plus préoccupante. Dans ce contexte, l’Assurance Maladie du Morbihan rappelle aux assurés sociaux qui doivent s’isoler d’utiliser les services en ligne. Elle modifie ainsi ses modalités d’accueil.**

**En aucun cas, les assurés sociaux positifs à la Covid-19 ou présentant des symptômes ne doivent se présenter dans les agences (Vannes, Lorient, Auray, Pontivy, Ploërmel) afin d’éviter tout risque inutile de contamination.**

**Le site Ameli met à disposition un service en ligne pour obtenir un arrêt de travail en cas de Covid-19 :**

1. Vous avez des symptômes ou l’Assurance Maladie vous a identifié comme cas contact,
2. Vous n’êtes pas en mesure de télétravailler,

* Déclarez-vous en ligne sur [**https://declare.ameli.fr/**](https://declare.ameli.fr/)

En revanche, si vous êtes télétravailleur, il faudra vous rapprocher de votre médecin traitant, soit directement à son cabinet, soit en téléconsultation. En fonction de votre état de santé, celui-ci décidera de la délivrance d’un arrêt, à transmettre ensuite à votre Cpam (volets 1 et 2) et à votre employeur (volet 3).

⚠️**Dans ces cas de figure, l’Assurance Maladie du Morbihan demande de ne pas vous rendre en agence.**

De la même façon, les assurés sont invités à se rendre sur le site **ameli.fr, rubrique Covid-19,** pour connaître les dernières mesures liées à l’épidémie (ex : [règles d’isolement](https://www.ameli.fr/finistere/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/isolement-duree-precautions-regles-d-hygiene), vaccination etc.).

**Les modalités d’accueil sont adaptées :**

Ces nouvelles dispositions vont permettre aux équipes de continuer à recevoir et accompagner les publics, dans des conditions de sécurité optimales pour tous.

**Les accueils de Vannes, Auray, Ploërmel, Pontivy et Lorient maintiennent leur ouverture le matin avec ou sans rendez-vous et seront ouverts les après-midi uniquement sur rendez-vous (fermeture le jeudi après-midi).** La prise de rendez-vous s’effectue sur l’espace ameli.fr.

Pour les situations urgentes, comme le décès d’un proche ou la délivrance d’une carte AME, un rendez-vous immédiat sera proposé.

En outre, l’activité étant extrêmement soutenue, en particulier sur nos lignes d’accueil téléphonique, l’Assurance Maladie du Morbihan incite les assurés morbihannais à privilégier l’utilisation des services en ligne :

👉 **Mon compte Ameli : votre allié simplicité !**

Sur internet, et accessible également depuis un smartphone via l’application « ameli », plus d’une quarantaine de formalités sont possibles en ligne depuis le compte assuré. Simple d’utilisation, les assurés gagnent du temps dans leurs démarches.

🖥 **Site, forum et assistant virtuel ameli : accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.**

Vous recherchez une information sur vos droits, vos démarches ou les prestations proposées : le portail [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) répertorie tous les sujets en lien avec votre santé.

Si l’information n’est pas accessible ou si votre cas est particulier, n’hésitez pas à interroger le **forum ameli**. Les réponses sont certifiées par nos ‘Experts ameli’. De plus, nos animateurs y publient régulièrement des sujets en lien avec l’actualité ou encore la mise en place de nouveaux téléservices.

Vous pouvez également solliciter **« amelibot », notre assistant virtuel**. Il vous guidera et vous orientera vers le service en ligne correspondant à votre demande. Il répond à 90% des questions qui lui sont formulées.

Si malgré tout, il n’est pas en mesure de vous aider, vous pourrez alors adresser un email directement à un conseiller de l’Assurance Maladie et ce, depuis la **messagerie sécurisée** de votre compte.

**Contact :**

Marie GRAVE – Responsable communication

marie.grave@assurance-maladie.fr

Tél. : 02 90 79 81 44 / 06 84 80 32 66